

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-3-8

Séance du vendredi 2 juillet 2010

TRANSPORTS ROUTIERS DEPARTEMENTAUX REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS ASSISTANCE TECHNIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-3^e/3 du 14 décembre 2007 relative au vote du Budget Primitif 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'opportunité de cette révision et de cette assistance et en approuve les objectifs ;
- autorise le Président du Conseil Général à prélever annuellement les crédits de paiement nécessaires, sous réserve du vote des crédits correspondants au programme A691, chapitre 011, nature 617, fonction 621.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté